

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAZECUEILLE**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 7

Présents : 6

Votants : 7

**L'an deux mille Vingt**

**Le : 10 juillet à 19 heures**

**Le Conseil Municipal de la commune de RAZECUEILLE**

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie sous la Présidence de Mr BARRERE Jean-Pierre : Maire

**Présents : Mr BARRERE Jean-Pierre, Mme BARRERE Josiane, Mme DUMAS  
Stéphanie, Mme ALIAGA Eliane, Mr AT Pierre, Mr LAISSUS François**

**Procuration de Mme VIGER Martine à Mr AT Pierre**

**Absents et excusés : Mme VIGER Martine**

**Secrétaire de séance : Mme BARRERE Josiane**

**DATE DE CONVOCATION : 06 juillet 2020**

**Objet : Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et  
Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 04 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.  
La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** Monsieur LAISSUS François, conseiller municipal domicilié à Razecueillé, [fr.laissus@laissus.fr](mailto:fr.laissus@laissus.fr), 06.28.05.55.04 comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Maire  
Mr BARRERE Jean-Pierre



Certifié exécutoire le :  
Adressé en Sous-Préfecture le :  
Affiché le :

RF Saint Gaudens
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/07/2020 031-213104474-20200710-DE_2020_020-DE